

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 11 MAI 2021**



Affiché le 15 mai 2021

L'an deux mil vingt et un, le onze mai à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASLY, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Salle André VAUVERT, sous la présidence de M. Yves GAUQUELIN, Maire.

Présents :

M. Yves GAUQUELIN, M. Michel LEGRAND, M. Alain BRILLAND, Mme Jacqueline LEMARQUAND, M. Denis PENVERN, M. Alain BALLAY, Mme Catherine FOULON, M. Patrice BOURDIN, Mme Yasmina MAUGER (arrivée à 19H45), M. Franck LIÉNART, M. Janick ACHARD (départ à 20H35) et Mme Camille FERRANDI.

Absentes excusées : *Mme Lénaïc HALLUIN (pouvoir à Mme Catherine FOULON), Mme Marlène PORTIER (pouvoir à M. Alain BRILLAND) et Mme Valérie FERRANDI.*

Secrétaire : *M. Alain BRILLAND.*

ORDRE DU JOUR :

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance,
- Compte-rendu de la séance du 15 avril 2021,
- 1) INSEE : Signature de la convention relative à la transmission automatisée des données de l'état civil
- 2) Acquisition d'une nouvelle suite de progiciels informatiques dédiés à la gestion communale
- 3) Aménagement de la rue du Bac du Port - Avenant à la mission de maîtrise d'œuvre suite à l'ajout du parking rue Talbot
- 4) Aménagement de la rue du Bac du Port - Demande de subvention au Conseil Départemental : Aide aux petites communes rurales
- 5) Aménagement de la rue du Bac du Port - Demande de subvention au Conseil Départemental : Dotation Amendes de Police
- 6) Aménagement de la rue du Bac du Port : Validation de la facture pour Inspection télévisée du réseau pluvial Rue du Bac du Port TECHN'IMMO et devis pour inspection suivante et devis pour investigations complémentaires
- 7) Création d'un club de football : mise à disposition des installations du terrain de sport
- 8) Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps complet
- 9) Questions diverses :
 - Nettoyage de la cuve à fioul de la Bibliothèque / Proposition de motion sur la Politique Agricole Commune de la Confédération Paysanne

Désignation d'un(e) secrétaire de séance :

Monsieur Alain BRILLAND est désigné(e) secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du 15 avril 2021 :

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité (13 voix pour).

1) Délibération n°2021-05-01 : INSEE : Signature de la convention relative à la transmission automatisée des données de l'état civil

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention-type proposée par l'INSEE dont les dispositions sont les suivantes.

La convention définit les modalités et conditions du partenariat entre la commune et l'Insee pour la transmission par internet des données de l'état civil. Pour effectuer cette transmission, la commune utilisera l'un des systèmes suivants :

• **Alimentation Informatisée du Répertoire des Personnes Physiques par Internet (Aireppnet)**, application élaborée par l'Insee et mise à disposition des communes via un portail internet,

• **Système de Dépôt de Fichier intégré (SDFi)**, application Insee intégrée dans un logiciel éditeur.

La Commune s'engage à communiquer à l'INSEE l'intégralité des bulletins d'état civil dans les délais fixés par le décret 82-103 du 22 janvier 1982 modifié par le décret 98-92 du 18 février 1998 et rappelés en annexe 1 de la présente convention.

Monsieur le Maire rappelle que l'organisation de l'Etat Civil de la Commune est la suivante :

- Registre de l'Etat civil unique comprenant tous actes de transcriptions, mariages, reconnaissances, naissances, enfants sans vie, décès et mentions en marge.
- Registre des Pactes civils de solidarité.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par treize votes favorables,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative à la transmission automatisée des données de l'Etat Civil à l'INSEE ;

PRÉCISE que cette transmission sera effectuée par le **Système de Dépôt de Fichier intégré (SDFi)**, application Insee intégrée dans un logiciel éditeur.

2) Délibération n°2021-05-02 : Acquisition d'une nouvelle suite de progiciels informatiques dédiés à la gestion communale

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune a consulté différents éditeurs pour équiper la Commune de logiciels plus adaptés à ses besoins.

Au regard des réponses fournies par trois éditeurs, il ressort que c'est la proposition du syndicat mixte AGEDI qui est la plus économiquement avantageuse.

Celle-ci se présente de la façon suivante :

Licence Monoposte : 2 830 € (deux mille huit cent trente euros) TTC

PACKLOG : M14 & M4 - Gestion Emprunts - Traitements & indemnités - Population Etat-Civil - Listes électorales - Norme 4DS - Logiciel de Déclaration Dématérialisée des Données Sociales Unifiées : 1 250,00 €

INSTALLATION – FORMATION : Installation-Paramétrages-Mise en route-Reprise des données (année en cours) -Formation {2,5 journées} : 1 145,00 €

PACK DEMAT : Plateformes sécurisées Tdt Agedi-legalité agréée MIOMCT/ Hélios et toutes les procédures - Gestion des Assemblées délibérantes – Installation / paramétrage et mise en route du "PACK DEMAT" (formation 1/2 journée) : 385,00 €

DROITENTRE : Droit d'entrée au syndicat mixte : 50,00 €

Cotisation annuelle : à compter de la deuxième année d'adhésion : 1 155,00 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par treize votes favorables,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis du syndicat mixte AGEDI selon les conditions précitées pour un montant de 2 830 € (deux mille huit cent trente euros) TTC et tout document relatif à son exécution.

Arrivée de Madame Yasmina MAUGER (19 : 45)

3) Délibération n°2021-05-03 : Aménagement de la rue du Bac du Port - Avenant à la mission de maîtrise d'œuvre suite à l'ajout du parking rue Talbot

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il a été décidé d'intégrer au projet de requalification de la rue du Bac du port la création d'une aire de stationnement dans la rue Talbot, au niveau du cimetière protestant.

Les honoraires dûs au maître d'œuvre pour les prestations de chiffrage et de conception des plans et des travaux ne figuraient pas dans le cahier de charges de l'appel d'offres.

Ainsi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de souscrire un avenant à ce marché pour un montant de 1 250,00 € HT / 1 500,00 € TTC (mille cinq cent euros toutes taxes comprises).

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par quatorze votes favorables,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant d'un montant de de 1 250,00 € HT / 1 500,00 € TTC (mille cinq cent euros toutes taxes comprises) avec la société EBAMO et tout document s'y rapportant.

4) Délibération n°2021-05-04 : Aménagement de la rue du Bac du Port - Demande de subvention au Conseil Départemental : Aide aux petites communes rurales

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le coût estimatif de l'avant-projet de requalification de la Rue du Bac du Port se chiffrant à présent à 362 640,62 € HT soit 435 168,74 € TTC (quatre cent trente-cinq mille cent soixante-huit euros et soixante-quatorze centimes toutes taxes comprises) dont il est prévu l'exécution suivante :

- Phase 1 (2^{ème} semestre 2021) : 276 365,12 € HT soit 331 638,14 € TTC (trois cent trente et un mille six cent trente-huit euros et quatorze centimes toutes taxes comprises) ;
- Phase 2 (à partir de 2022) : 86 275,50 € HT soit 103 530,60 € TTC (cent trois mille cinq cent trente euros et soixante centimes toutes taxes comprises).

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal les montants de la maîtrise d'œuvre engagée pour 15 210,00 € Hors Taxes et le coût des études annexe établi à 4 471,62 € Hors Taxes.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que certains de ces travaux sont éligibles à l'Aide aux Petites Communes Rurales attribuée par le Conseil Départemental.

Selon les informations à prendre en compte, la part des travaux susceptibles d'être éligible à l'Aide aux Petites Communes Rurales est de 35 934,50 € hors taxes selon la décomposition suivante : - Trottoirs : 26 880,00 € HT / Aménagements PMR : 3882,00 € HT / Aménagements paysagers : 5 172,50 € HT.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par quatorze votes favorables :

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention « Aide aux Petites Communes Rurales » du Conseil Départemental pour un montant de 35 934,50 € hors taxes selon la décomposition suivante : - Trottoirs : 26 880,00 € HT / Aménagements PMR : 3882,00 € HT / Aménagements paysagers : 5 172,50 € HT et à produire tout document relatif à cette demande.

5) Délibération n°2021-05-05 : Aménagement de la rue du Bac du Port - Demande de subvention au Conseil Départemental : Dotation au titre des amendes de police

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le coût estimatif de l'avant-projet de requalification de la Rue du Bac du Port se chiffrant à présent à 362 640,62 € HT soit 435 168,74 € TTC (quatre cent trente-cinq mille cent soixante-huit euros et soixante-quatorze centimes toutes taxes comprises) dont il est prévu l'exécution suivante :

- Phase 1 (2^{ème} semestre 2021) : 276 365,12 € HT soit 331 638,14 € TTC (trois cent trente et un mille six cent trente-huit euros et quatorze centimes toutes taxes comprises) ;
- Phase 2 (à partir de 2022) : 86 275,50 € HT soit 103 530,60 € TTC (cent trois mille cinq cent trente euros et soixante centimes toutes taxes comprises).

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal les montants de la maîtrise d'œuvre engagée pour 15 210,00 € Hors Taxes et le coût des études annexe établi à 4 471,62 € Hors Taxes.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que certains de ces travaux sont éligibles à la subvention « Dotation au titre de amendes de police » attribuée par le Conseil Départemental.

Selon les informations à prendre en compte, la part des travaux susceptibles d'être éligible à la Dotation au titre de amendes de police est de 52 284,75 € hors taxes selon la décomposition suivante : - Création d'aires de stationnement : 30 453,75 € HT / Aménagements de sécurité : 21 831,00 € HT.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par quatorze votes favorables :

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention « Dotation au titre de amendes de police » attribuée par le Conseil Départemental pour un montant de 52 284,75 € hors taxes selon la décomposition suivante : - Création d'aires de stationnement : 30 453,75 € HT / Aménagements de sécurité : 21 831,00 € HT et à produire tout document relatif à cette demande.

6) Délibération n°2021-05-06 : Validation de facture pour inspection télévisée du réseau pluvial Rue du Bac du Port TECHN'IMMO et devis pour investigations complémentaires

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au devis de l'entreprise TECHN'IMMO validé par la délibération n°2021-03-04 du 18 mars 2021 pour la réalisation de l'inspection télévisée du réseau d'assainissement pluvial de la rue du Bac du Port pour un montant de 1 924,18 € HT / 2 309,02 € TTC (deux mille trois cent neuf euros et deux centimes toutes taxes comprises), le tonnage des déchets évacués en déchetterie a été supérieur au volume prévu (deux tonnes pour une prévue).

Ainsi, Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour mandater la facture dont le montant s'élève finalement à 1 962,36 € HT / 2 354,83 € TTC (deux mille trois cent cinquante-quatre euros et quatre-vingt-trois centimes toutes taxes comprises).

D'autre part, Monsieur le Maire explique qu'une seconde inspection télévisée du réseau d'eaux pluviales (canalisation de diamètre 300 mm) doit être menée. Monsieur le Maire propose de retenir le devis de l'entreprise TECHN'IMMO pour un montant de 1 718,18 € HT / 2 061,82 € TTC (deux mille soixante et un euros et quatre-vingt-deux centimes toutes taxes comprises). Le montant de ce devis est estimatif, une légère variation due à la quantité d'effluents à évacuer pouvant le minorer voire le majorer.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par quatorze votes favorables,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au mandatement de la facture de l'entreprise TECHN'IMMO pour la réalisation de l'inspection télévisée du réseau d'assainissement pluvial de la rue du Bac du Port pour un montant de 1 962,36 € HT / 2 354,83 € TTC (deux mille trois cent cinquante-quatre euros et quatre-vingt-trois centimes toutes taxes comprises).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis l'entreprise TECHN'IMMO pour la réalisation d'une seconde inspection télévisée du réseau d'assainissement pluvial de la rue du Bac du Port pour un montant prévisionnel de 1 718,18 € HT / 2 061,82 € TTC (deux mille soixante et un euros et quatre-vingt-deux centimes toutes taxes comprises).

7) Délibération n°2021-05-07 : Création d'un club de football : Mise à disposition des installations du terrain de sport

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'information donnée lors du Conseil municipal du 15 avril 2021, des renseignements complémentaires ont été apportés par les porteurs du projet de création d'un nouveau Club de football de Basly.

Monsieur le Maire laisse la parole à M. Alain BRILLAND, Maire-Adjoint délégué à la vie associative, afin qu'il puisse répondre aux questions des conseillers municipaux, destinataires du dossier des porteurs du projet.

Monsieur le Maire confirme que la convention avec les associations de la ville de Douvres-la-Délivrande devra être dénoncée pour permettre l'activité de la nouvelle association sportive de football de Basly. Il ajoute que la Commune supportera les frais liés au fonctionnement des équipements qui seront mis à disposition.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par quatorze votes favorables,

DÉCIDE d'autoriser l'installation d'un nouveau club de football de Basly au terrain de sports,

CHARGE Monsieur le Maire de dénoncer la convention signée avec la ville de Douvres-la-Délivrande.

8) Délibération n°2021-05-08 : Création d'un poste d'Adjoint technique territorial à temps complet

Compte tenu de l'accroissement constant de l'activité demandée aux services techniques et des évolutions des techniques à appliquer, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de recruter un agent à temps complet sur un poste d'Adjoint technique territorial.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par quatorze votes favorables,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant la nécessité de créer un poste d'Adjoint technique territorial à temps complet (35 heures hebdomadaires) au regard de l'accroissement constant de l'activité et de la multiplicité des missions à effectuer ;

DÉCIDE de créer un emploi d'Adjoint Technique Territorial à temps complet (correspondant à 35 heures hebdomadaires).

PRÉCISE

- que le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} juillet 2021 : Filière : Technique / Cadre d'emploi : Adjoints Techniques / Grade : Adjoint technique territorial / - ancien effectif : zéro - nouvel effectif : un
- que l'agent recruté sera rémunéré selon la grille indiciaire afférente à l'emploi d'Adjoint Technique Territorial et selon les états de service ou l'expérience à retenir.

CHARGE Monsieur le Maire de réaliser la procédure de recrutement et de l'en tenir informé.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal : Chapitre globalisé 012 Frais de personnel.

Départ de M. Janick ACHARD (20 : 35)

9) Questions diverses :

- Nettoyage de la cuve à fioul de la Bibliothèque :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que cette prestation a été effectuée au tarif de 557,66 € TTC.

- Proposition de motion sur la Politique Agricole Commune de la Confédération Paysanne :

Monsieur le Maire donne lecture du texte soumis par le syndicat agricole « Confédération Paysanne 14 » relatif à la Politique Agricole Commune européenne :

« Tribune - Nous voulons une PAC pour des territoires vivants !

Entant qu'élus de collectivité locale (maire, intercommunalité, conseiller départemental, conseiller régional), en tant que parlementaires, attentifs à nos circonscriptions et à nos administrés, nous attachons beaucoup d'importance aux politiques publiques dédiées à l'agriculture et l'alimentation qui ont des effets directs sur l'aménagement de nos territoires, leurs paysages et leur tissu socio-économique.

Aujourd'hui, la PAC, la politique européenne pour l'agriculture et sa déclinaison française, le Plan stratégique national, sont en train de dessiner la vie de nos campagnes, l'alimentation de nos citoyennes et citoyens.

Ce que nous voulons pour cette politique agricole commune, c'est qu'elle permette enfin d'avoir des

paysannes et des paysans nombreux, c'est un soutien aux emplois agricoles plutôt qu'aux surfaces (et les volumes de productions), à l'opposé des PAC des décennies passées qui ont toutes conduit à la disparition de nombreux paysans et à la spécialisation des territoires

Ce que nous voulons via cette réforme de la PAC, ce sont des campagnes vivantes, des territoires à même de relever les défis du XXI^{ème} siècle, notamment alimentaire et climatique.

Les outils pour cette PAC plus sociale existent déjà ! Mis en œuvre, ils auraient des effets bénéfiques sur l'économie et l'environnement de notre pays.

Monsieur le Ministre de l'Agriculture, Monsieur le Président de la République, nous vous demandons d'entendre notre appel et de les appliquer.

Nous voulons une PAC qui soutienne les femmes et les hommes qui mettent en œuvre la relocalisation, la souveraineté alimentaire et la transition agro écologique : soutenez les petites fermes, qui ont des retombées positives en termes d'emploi, d'accès à une alimentation de qualité et de proximité et de préservation des ressources naturelles sur nos territoires.

Nous voulons une PAC qui redistribue les fonds publics et mette un frein à l'agrandissement qui vide les territoires et appauvrit les paysannes et paysans ainsi que nos paysages : Plafonnez les aides pour mieux redistribuer et renforcez la valorisation des premiers hectares.

Nous voulons une PAC qui favorise l'emploi, crée de la valeur ajoutée et du revenu paysan car c'est une opportunité économique et sociale majeure pour nos territoires.

Poursuivre une politique agricole commune, déconnectée du revenu et de l'emploi paysan, accélératrice de l'agrandissement, aggraverait l'hémorragie des territoires ruraux et fragiliserait l'autonomie alimentaire et la santé de l'ensemble de la population. La situation sanitaire actuelle montre l'urgence de prendre une autre direction

Une PAC sociale est la garantie de territoires ruraux plus attractifs, de reconnexion plus forte entre agriculture et alimentation par une réponse plus adaptée aux besoins alimentaires locaux et plus vertueuse pour l'emploi dans les industries agro-alimentaires, les services publics, les entreprises et les commerces de proximité.

Monsieur le ministre de l'Agriculture, Monsieur le Président de la République, pour l'avenir, faites de la PAC une politique sociale et économique ambitieuse qui permette à de nombreux paysans et paysannes de s'installer et de s'ancrer sur nos territoires. Faites qu'ils et elles soient reconnus pour les services qu'ils rendent à l'ensemble des citoyennes et citoyens Il en va de la légitimité démocratique de la PAC et de sa réponse aux enjeux d'intérêt général cruciaux pour nos territoires. »

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer :

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par treize votes favorables,

APPROUVE la motion du syndicat agricole « Confédération Paysanne 14 » relative à la Politique Agricole Commune européenne.

Circulation dans la rue de l'Eglise :

M. Michel LEGRAND, Maire-Adjoint à la voirie, souhaite connaître l'avis du Conseil Municipal sur la possibilité de partager la circulation aux vélos dans la rue de l'Eglise dans le sens opposé à la circulation des véhicules.

Le Conseil Municipal valide cette proposition relevant des pouvoirs de police du Maire, sous réserve de la mise en place de la signalisation garantissant la sécurité des usagers.

Projets du Syndicat scolaire SIVOS ABC sur la nouvelle répartition des sites :

Le Conseil Municipal souhaite connaître les évolutions des projets du SIVOS ABC et notamment si l'hypothèse du regroupement des écoles maternelle et élémentaire (primaire) sur deux sites dans les communes d'Anisy et Colomby-Anguerny.

Le Conseil Municipal, n'ayant pas été saisi officiellement sur cette question par le SIVOS ABC, demande de pouvoir s'exprimer sur la suppression de l'école maternelle à Basly.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par dix votes défavorables et trois abstentions,

MANIFESTE son opposition au projet de suppression de l'école maternelle de Basly.

Acheminement de la lettre « Basly Infos » :

M. Alain BRILLAND, Troisième-Adjoint, fait part des difficultés à recueillir les adresses « mail » des habitants afin de ne plus avoir à distribuer la lettre « Basly Infos » par papier (seul le tiers des foyers de la commune ont souscrit à la lettre électronique).

Il se propose d'aller à la rencontre des habitants afin de collecter leurs adresses.

Le Conseil Municipal sursoit à cette demande et propose de collecter les adresses lors des passages des habitants à la mairie.

Installation du nouveau panneau de basket :

Mme Camille FERRANDI souhaite connaître la mise en service du nouveau panneau de basket. Monsieur LEGRAND informe le conseil que le rapport de contrôle des installations ne lui a pas encore été remis et que le nouveau panneau pourra être installé dès confirmation de la compatibilité de la structure en présence.

Mobilités et déplacements :

M. Denis PENVERN pose la question des études sur la mobilité et des déplacements dans le territoire de la Communauté de Communes. Monsieur le Maire répond que Cœur de Nacre a lancé une étude sur la mobilité et les déplacements doux et que celle-ci se poursuit.

Constitution des listes des jurys d'assises :

Monsieur le Maire sollicite les membres du Conseil pour le représenter aux opérations de tirage au sort des jurés d'assises qui auront lieu le samedi 29 mai 2021 à 9 heures à Courseulles-sur-Mer.

M. Michel LEGRAND se propose et sera donc mandaté par le Maire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'organiser la prochaine séance le mardi 8 juin 2021 à 19 heures 30.

La séance est levée à 21 heures 50 minutes.